

RCO01		Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)		
Objectif Spécifique	OS1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs		
Type d'action	1.	Soutien et accompagnement des PME Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) 7.030.963,25	Valeur cible programme 2024 7	Valeur cible programme 2029 68
	2.	Investissements et hébergement au profit des PME Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) 15.819.667,30	Valeur cible programme 2024 0	Valeur cible programme 2029 7
	IF2	Encourager l'autocréation et le développement de TPE Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) 9.843.348,54	Valeur cible programme 2024 24	Valeur cible programme 2029 122
Type d'indicateur	Réalisation			
Unité de mesure	Entreprises			
Est un sous-indicateur	S.O.			
Interdépendance avec un autre indicateur	RCO02, RCO03, RCO04			
Définition	L'indicateur recense l'ensemble des entreprises qui reçoivent un soutien financier ou non-financier du Programme FEDER.			
	<p><u>Une entreprise</u> est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle produisant des biens et des services, qui bénéficie d'un certain degré d'autonomie dans la prise de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités en un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut être une seule unité légale. Les unités légales comprennent les personnes morales dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des individus ou des institutions qui peuvent les posséder ou en être membres, telles que les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple, les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés de capitaux, etc. Les unités légales comprennent également les personnes physiques qui exercent une activité économique en leur nom propre, comme le propriétaire et l'exploitant d'un magasin ou d'un garage, un avocat ou un artisan indépendant. (ESTAT en références, basé sur le règlement (CEE) n° 696/93 du Conseil, section III A du 15.03.1993)</p> <p>Aux fins de cet indicateur, les entreprises sont des organisations à but lucratif qui produisent des biens et des services pour satisfaire les besoins du marché. <i>Le soutien à des entreprises organisées sous la forme d'asbl, ne peut être intégré aux valeurs de cet indicateur.</i></p>			
Méthode de calcul	<p><u>Objectif 2024:</u> estimation du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien au 31/12/2024</p> <p><u>Objectif 2029:</u> estimation du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien au 31/12/2029</p> <p><u>Calcul des réalisations:</u> calcul du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</p>			
Points d'attention	<p>- <u>Temporalité de mesure des résultats:</u> voir RCO04 pour les actions 1 et 2, voir RCO03 pour l'IF2</p> <p>- Une entreprise ne peut être comptabilisée qu'une seule fois au niveau du projet, même si elle reçoit plusieurs fois un soutien</p> <p>- Attention: cet indicateur est alimenté par les indicateurs RCO02, RCO03 et RCO04 (c.à.d. RCO01 = RCO02+RCO03+RCO04). Toute entreprise comptabilisée dans le présent indicateur doit donc avoir également été comptabilisée dans un de ces indicateurs (et respecter les conditions de rapportage).</p>			
Justification des résultats	<p>- Une spreadsheet, reprenant les données:</p> <ul style="list-style-type: none"> > le nom de l'entreprise > le numéro de l'entreprise > la forme légale de l'entreprise > le date de début de l'entreprise > la classification de l'entreprise (micro, petite, moyenne, grande) au début du soutien > description succincte du soutien <p>- Un document officiel, signé par toutes les parties impliquées, justifiant le soutien</p> <p><u>Classification des entreprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Micro entreprise (<= 10 employés et chiffre d'affaires annuel ≤ 2 millions d'euros ou bilan ≤ 2 millions d'euros) ; - Petite entreprise (10-49 employés et chiffre d'affaires annuel > 2 millions d'euros - ≤ 10 millions EUR ou bilan > 2 millions EUR - ≤ 10 millions EUR) ; - Moyenne entreprise (50-249 employés et chiffre d'affaires annuel > 10 millions d'euros - ≤ 50 millions d'euros ou bilan > 10 millions d'euros - ≤ 43 millions d'euros) ; - Grande entreprise (>250 employés et chiffre d'affaires > 50 million d'euros ou bilan > 43 millions d'euros). <p>Si l'un des 2 seuils (employés et chiffre d'affaires/bilan annuel) est dépassé, les entreprises sont classées dans la catégorie de taille supérieure. (ESTAT basé sur la recommandation CE 2003/361/CE, annexe, articles 2-3)</p> <p>La taille de l'entreprise soutenue est mesurée au moment de la demande.</p>			
Source de collecte de données	Porteurs de projet/Bénéficiaires finaux			
Fréquence de collecte de données	Voir RCO04 pour les actions 1 et 2, voir RCO03 pour l'IF2			